

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Intégration de l'éclairage public d'Hauteville-Lompnes au sein du SIEA

Séance du 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à dix-huit heures et trente-quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membre présent ne prenant pas part au vote : 1 PERNOD BEAUDON Stéphanie

Membres absents excusés avec pouvoir : 5

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Marie-Hélène PERILLAT
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BROCHET Olivier
FORAY Gaëlle

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 22 conseillers dont 1 ne prenant pas part au vote, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants

Monsieur le Maire rappelle que les Communes déléguées d'Hostiaz, Thézillieu et Cormaranche-en-Bugey avaient intégré leur réseau d'éclairage public au SIEA avant la fusion. Elles bénéficient donc de l'expertise du SIEA pour la gestion du géoréférencement des réseaux d'éclairage public. Seule la commune déléguée d'Hauteville Lompnes n'avait pas encore intégré son réseau au SIEA.

Monsieur le Maire informe de la nécessité de géoréférencer le réseau d'éclairage public de la Commune déléguée d'Hauteville-Lompnes. Cette opération représente un montant estimé de 26 000€ TTC.

Monsieur le Maire informe qu'une étude des services techniques précise que ce coût de gestion annuel par candélabre proposé par le SIEA est équivalent à celui d'une gestion communale.

Par ailleurs l'intégration au SIEA offre d'autres avantages en termes d'expertises et d'économies d'échelles.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer le réseau d'Hauteville-Lompnes au SIEA moyennant la prise en charge par la Commune des frais de géoréférencement.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à confier la réalisation de la mission de contrôle de détection et de géoréférencement du réseau d'éclairage public au SIEA
- **AUTORISE** M. le Maire de signer la convention pour intégrer le réseau d'Hauteville-Lompnes au SIEA
- **INSCRIT** La dépense au compte 62268 pour intégration au SIEA
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Le Maire, Philippe EMIN

Copie certifiée conforme à l'original

